

ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID
DÉCISION FINALE CONCERNANT LA SITUATION DE LA MARQUE
– DÉCLARATION D'OCTROI DE LA PROTECTION –

Règle 18ter.1)

I.	Office qui envoie la déclaration : Centre National pour les brevets et l'information, 14 A, Rue Aïny, Douchanbé, 734042, Tadjikistan
II.	Numéro de l'enregistrement international : 1 066 624
III.	Nom du titulaire (ou autre indication permettant de confirmer l'identité de l'enregistrement international) : Obchtchestvo s ogranitchennoi otvetstvennostiou "NL Kontinent" ul. Promychlennaia, d. 4a RU-630015 Novosibirsk (Fédération de Russie)
IV.	La protection est accordée à la marque qui fait l'objet de cet enregistrement international pour tous les produits et/ou tous les services demandés.
V.	Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration : Chef du département des marques internationales  / Mr. N. Rouzikhodjaev
VI.	Date : 21.06.2012